

Image not found or type unknown



Divorce a l'amiable après séparation faite en 2008

Par **coco**, le **09/03/2011** à **21:11**

Bonjour,
cela fait 4ans1/2 que je suis séparée de mon mari, notre séparation a été déclarée le 31/03/2008 au tribunal de grande instance de Bordeaux . Peux-t'on déclarer notre divorce à l'amiable sans l'aide d'avocats? Combien doit-on dépenser si l'on veut divorcer? Je vous remercie d'avance de votre réponse . Sincères salutations . Gandiol Corine

Par **mimi493**, le **09/03/2011** à **21:17**

[citation]notre séparation a été déclarée le 31/03/2008 au tribunal de grande instance de Bordeaux[/citation]
ça n'existe pas ça.

Tout divorce exige un avocat